

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2019

COMPTE-RENDU DETAILLE

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué le 15 janvier 2019, s'est réuni à la Mairie de Chantecoq en séance publique, sous la présidence de M. LAPÈNE Jean-Pierre, Maire.

Etaient présents : MM. BARATTE Gilles, BEAUDENON Monique, CHALAUX Jacques, COMBE Nicole, DULOISY Christine, GROENEWEG Marc, HARAULT Fabien, LAMANT Josiane, LAPÈNE Jean-Pierre, LEBRET Laurent, SIMONNET Claude.

Excusés : M. ALMEIDA Agostinho, M. CHEMIN Yves (pouvoir à M. LAPÈNE),
Mme SOKAL Coralie, ZUMER Caroline (pouvoir à Mme COMBE).

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, **DESIGNE** M. SIMONNET Claude secrétaire de séance.

2) Approbation du compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du 21 décembre 2018

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 21 décembre 2018,

Considérant qu'aucune observation n'a été formulée,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** ledit compte-rendu.

3) Travaux restaurant scolaire : annulation demande subvention DETR

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal,

Vu l'attestation de réception d'un dossier de demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux en date du 2 janvier pour un montant de travaux de 108 000 € ;

Vu l'exposé de M. le Maire qui précise que les devis estimatifs doivent correspondre précisément au plan de financement ;

Considérant que des devis détaillés sont parvenus en Mairie après le 21 décembre 2018 (date de la délibération) ;

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'annuler la demande de subvention DETR faite par délibération du 21 décembre 2018 ;
DEMANDE à Monsieur le Maire de déposer un nouveau dossier conforme aux devis reçus.

4) Travaux restaurant scolaire : demande de subvention DETR

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

M. le Maire présente au conseil municipal le dossier concernant les travaux de rénovation du restaurant scolaire.

Ces travaux consistent en :

- Réfection complète de la charpente et de la couverture ;
- Pose de panneaux photovoltaïques sur la couverture sud ;
- Remplacement des menuiseries extérieures ;
- Remplacement des radiateurs et des éclairages ;
- Installation d'une VMC ;
- Isolation extérieure du bâtiment.
- Isolation des combles
- Installation d'une pompe à chaleur

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 139 736,64€ HT.

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à la DETR.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le projet de rénovation du restaurant scolaire pour un montant de 139 736,64€ ;

ADOpte le plan de financement ci-dessous :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT HT	ORGANISMES	MONTANT	%
Couverture/Charpente	24 690,85 €	DETR	69 868,32	50
Menuiseries	25 943,13 €	DEPARTEMENT	41 920,99	30
Panneaux photovoltaïques	24 601,00 €	COMMUNE	27 947,33	20
Radiateurs et éclairage	6 261,39 €			
VMC	6 266,75 €			
Isolation extérieure	30 223,03 €			
Isolation des combles	840,12 €			
Chauffage (pompe à chaleur)	20 910,37 €			
MONTANT TOTAL	139 736,64 €	TOTAL	139 736,64	100

AUTORISE M. le Maire à lancer la consultation des entreprises ;

SOLLICITE une subvention au taux de 50% soit 69 868,32 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents afférents à cette délibération.

5) Travaux restaurant scolaire : demande de subvention Département

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

M. le Maire présente au conseil municipal le dossier concernant les travaux de rénovation du restaurant scolaire.

Ces travaux consistent en :

- Réfection complète de la charpente et de la couverture ;
- Pose de panneaux photovoltaïques sur la couverture sud ;
- Remplacement des menuiseries extérieures ;
- Remplacement des radiateurs et des éclairages ;
- Installation d'une VMC ;
- Isolation extérieure du bâtiment.
- Isolation des combles
- Installation d'une pompe à chaleur

Le montant de ces travaux est de 139 736,64€ HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de valider le projet de rénovation du restaurant scolaire ;

AUTORISE M. le Maire à lancer la consultation des entreprises ;

SOLLICITE une subvention du Département au taux de 50% soit 69 868,32 € au titre de l'appel à projets volet N°3.

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents afférents à cette délibération.

6) Remboursement antargaz

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une délibération est nécessaire afin d'accepter le versement de la somme de 1524,49 € de la société ANTARGAZ.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'accepter le versement de 1524,49 € de la société ANTARGAZ.

7) Participation Courtemaux éclairage

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE les participations de la commune de Courtemaux aux frais d'éclairage public comme suit :

Les Petites Maisons : $39,20 \text{ €} \times 5/9 = 21,77 \text{ €}$

Rue des Acacias : $12,21 \text{ €} \times 5/7 = 8,72 \text{ €}$

Soit un total de 30,49 €

8) Participation sortie scolaire

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE les participations de la commune de la commune de Saint Hilaire les Andrésis pour les sorties scolaires comme suit :

Sortie du 6/12/2018 à Château-Renard : 53,45 €

Sortie du 18/12/2018 à Amilly : 50,31 €

Sortie du 20/12/2018 à Amilly : 50,31 €

Soit un total de 154,07 €.

9) Admissions en non-valeur

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'admettre les montants suivants en non-valeur :

Budget assainissement : 979,34 €

Budget régie de transport scolaire : 105 €

DECIDE d'inscrire ces montants au budget assainissement et régie de transport 2019 à l'article 6542.

10) Subvention emprunt travaux école

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

M. le Maire présente au conseil le tableau d'amortissement relatif à l'emprunt souscrit pour financer les travaux à l'école maternelle.

Ce tableau d'amortissement montre un remboursement prévu en 2019 de 11 085,73 € (5 532,20 € d'amortissement et 5 553,53 € d'intérêts).

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

SOLLICITE une subvention du Département afin de financer l'annuité 2019 de l'emprunt relatif aux travaux de l'école maternelle.

11) Indemnités de fonction

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la note d'information ministérielle N° TERB1830058N relative aux montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux applicables à partir du 1^{er} janvier 2019.

La précédente délibération faisait mention de l'indice brut terminal 1027.

Il convient de délibérer en faisant référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire,

Après délibération, à l'unanimité,

FIXE l'indemnité du Maire à 31% de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 1^{er} janvier 2019;

FIXE l'indemnité des Adjointes à 8,25% de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 1^{er} janvier 2019;

12) Subvention Concert église

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Vu l'exposé de M. le Maire,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le devis de la société « Mille et une fêtes » d'un montant de 1 200 € TTC pour le spectacle « Maman n'veut pas (en quartet) » prévu le samedi 1^{er} juin 2019 en l'église de Chantecoq ;

SOLLICITE une subvention du Département au titre du Fonds d'Actions Culturelles.

AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Affaires diverses

Compte-rendu détaillé de la réunion du Conseil Municipal du 21/12/2018 (transmis par mail le 14/01/2019) ;

La séance du jeudi 24 janvier 2019 a été levée à 21h45.